ANALYSE

L'ARMEMENT NUCLÉAIRE, UN ENJEU POUR L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE







INTRODUCTION

L'arme nucléaire est une arme dangereuse, inutile et coûteuse pour certains et au contraire, hautement stratégique et impossible à abandonner pour d'autres. Le débat autour de cette question est depuis longtemps animé et d'autant plus depuis que l'idée d'une interdiction totale des armes nucléaires est revenue sur la table de la communauté internationale

Pendant ce temps-là, dans le secteur financier, on ne s'inquiète pas beaucoup de ce sujet, la preuve en est qu'en 2017, 329 institutions financières de 24 pays ont investi au total environ 525 milliards dollars dans la production d'armes nucléaires¹.

Le retour en force de la question de l'interdiction des armes nucléaires va-t-elle faire bouger la finance ? Que faudrait-il pour que celle-ci s'adapte à cette potentielle nouvelle réglementation internationale ? L'investissement socialement responsable a-t-il un rôle à jouer ?

LES FLUX FINANCIERS BELGES IRRIGUENT LES PRODUCTEURS D'ARMES NUCLÉAIRES

L'investissement dans les armes nucléaires en Belgique est considérable. Les banques actives dans le pays investiraient plus de 17 milliards de dollars dans les 20 plus grandes sociétés d'armement nucléaires selon plusieurs ONG belges².

L'investissement dans des producteurs d'armes peut prendre les formes suivantes :

- une banque peut faire un prêt à un producteur d'armes,
- elle peut également l'aider à émettre des actions ou des obligations
- elle peut enfin gérer des actions et/ou obligations de ce producteur pour le compte d'investisseurs clients de la banque

Répertorier toutes les entreprises impliquées dans l'industrie nucléaire s'avère être un travail complexe et fastidieux. Néanmoins, certaines organisations sont parvenues à

¹ Investeer niet in de bom, Fairfin, 2017 https://www.fairfin.be/sites/default/files/media/documents/Belgische Banken en Investeringen in Kernwap enproducenten_sept_2018.pdf

²BNP Paribas: n'investissez pas dans la bombe, Scan des banques, 2018 https://bankwijzer.be/fr/actualit%C3%A9s/2018/bnp-paribas-ninvestissez-pas-dans-la-bombe/

dresser des listes des principaux acteurs de cette industrie.

Par exemple, PAX (Peace, are you in ?) et Ican (International campaign to abolish nuclear weapons) réalisent annuellement un rapport³ qui reprend une liste d'entreprises impliquées dans la production d'armes nucléaires.

Certains acteurs financiers ont aussi pris position sur cette question en incluant dans leur liste noire (c'est-à-dire la liste d'entreprises ou d'états dans lesquels ils refusent d'investir) des producteurs d'armes nucléaires.

POUR LES ONG EXPERTES EN LA MATIÈRE, IL S'AGIT D'ARMES CONTROVERSÉES

Qu'est-ce qu'une arme controversée?

Pour Swiss Sustainable Finance⁴, "on considérera généralement comme controversée une arme :

- aveugle dans son action (par sa nature même, l'arme frappe indistinctement des cibles tant civiles que militaires);
- disproportionnée dans ses effets (ceux-ci s'avèrent excessifs, causant des souffrances sans commune mesure avec l'avantage militaire attendu) ; ou
- illégale (des instruments juridiques internationaux en interdisent la fabrication et l'utilisation).

Les armes controversées les plus fréquemment signalées par les activistes ou par des investisseurs attentifs sont celles dont l'usage est interdit ou limité en vertu d'accords internationaux : les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel ainsi que les armes nucléaires, biologiques et chimiques."

L'arme nucléaire est une arme controversée selon les ONG et l'ONU.

Selon Agir pour la paix, il y aurait actuellement 15 000 bombes nucléaires encore en circulation, dont près de 5 000 en état d'alerte constante et l'arsenal mondial serait capable de détruire 30 fois la planète⁵.

_

³ Don't bank the bomb

⁴ Politique d'exclusion des armes controversées, Swiss sustainable Finance, 20017 http://www.sustainablefinance.ch/upload/cms/user/2017 12 13 SSF Focus Exclusion d armes controversee

⁵Armes nucléaires : Un traité Onusien historique ! https://agirpourlapaix.be/armes-nucleaires-un-traite-onusien-historique/

Le comité international de la Croix-Rouge souligne que⁶ « De toutes les armes jamais inventées, l'arme nucléaire est la plus terrifiante : aucune autre arme n'a un tel pouvoir de destruction et une telle capacité à causer d'indicibles souffrances humaines. Il n'existe en outre aucun moyen d'en maîtriser les effets dans l'espace et dans le temps. Si une bombe nucléaire explosait dans une ville, il y aurait immédiatement des dizaines de milliers de morts et des dizaines de milliers d'autres personnes, victimes de blessures

si une bombe nucleaire explosait dans une ville, il y aurait immediatement des dizaines de milliers de morts et des dizaines de milliers d'autres personnes, victimes de blessures terribles, mourraient des suites de l'exposition aux radiations. Non seulement une guerre nucléaire entraînerait à court terme d'immenses pertes en vies humaines, mais elle infligerait aussi des dommages à long terme à notre planète ; elle perturberait gravement l'écosystème terrestre et ferait baisser la température mondiale, provoquant des pénuries alimentaires sur l'ensemble de la planète. »

Cette vision est largement partagée par les ONG mais également par les instances mondiales comme l'ONU, qui « s'efforce d'éliminer ces armes depuis sa création. »⁷

CEPENDANT L'ÉLIMINATION DES ARMES NUCLÉAIRES NE FAIT PAS CONSENSUS

Bien que de nombreuses voix s'élèvent contre les armes nucléaires depuis plusieurs décennies, aucune interdiction n'avait jamais été aussi loin que le traité adopté par les Nations-Unies en 2017.

Le consensus sur l'interdiction de proliférer des armes nucléaires

Avant ce tournant décisif, seule la prolifération des armes nucléaires avait été interdite du fait du traité de non-prolifération nucléaire signé le 1er juillet 1968.

Concrètement il est, depuis cette date, interdit à tout État doté d'armes nucléaires qui est Partie au Traité de transférer à qui que ce soit, directement ou indirectement, des armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs.

En revanche, les États parties au traité peuvent aider un autre État déjà doté d'armes nucléaires à fabriquer ou acquérir des armes nucléaires ou d'autres dispositifs

⁶Armes nucléaires – une menace intolérable pour l'humanité!, La Croix rouge, 2018 https://www.icrc.org/fr/document/armes-nucleaires-une-menace-intolerable-pour-lhumanite
⁷ Armes de destruction massive, Unoda, https://www.un.org/disarmament/fr/amd/armas-nucleares/

nucléaires explosifs, ou à contrôler de telles armes ou de tels dispositifs explosifs.

Le rapport *Investeer niet in de bom* nous rappelle d'ailleurs que la Belgique, qui n'est pas un État officiel doté de l'arme nucléaire, compte entre 10 et 20 bombes nucléaires B61 américaines dans la base militaire de l'OTAN de Kleine-Brogel. Les pilotes belges sont formés pour utiliser les bombes nucléaires avec les chasseurs belges F16. Le gouvernement belge a décidé d'acheter de nouveaux avions de combat et n'exclut pas qu'ils devraient avoir la capacité de larguer les armes nucléaires. C'est ainsi que, selon les auteurs de ce rapport, la Belgique viole le traité international de non-prolifération, car elle n'est pas autorisée à recevoir des armes nucléaires sur son territoire en vertu de ce traité.

Le désaccord sur l'interdiction (tout court) des armes nucléaires

La communauté internationale a réalisé une avancée historique, car en décembre 2016, une résolution visant la mise en place d'un traité sur l'interdiction des armes nucléaires a été voté (113 voix pour, 35 voix contre et 13 abstentions). Après plusieurs tours de négociation, l'assemblée générale des Nations-Unies a approuvé ce traité (122 voix pour sur 192, environ 2/3)⁸. Il a officiellement vu le jour en septembre 2017 et depuis lors, les États membres sont invités à le signer et à le ratifier.

A ce jour, 69 pays ont signé le traité et 19 l'ont déjà ratifié,⁹ mais son entrée en vigueur n'aura lieu que lorsque 50 pays l'auront ratifié.

Les pays de l'OTAN (29 pays dont la Belgique) ont rejeté ce texte en bloc¹⁰, prétextant l'aspect irréaliste d'un tel traité. L'arme nucléaire est pour eux une « composante essentielle des capacités globales de dissuasion et de défense de l'OTAN».¹¹

L'AMBIGUÏTÉ DU POSITIONNEMENT BELGE

La Belgique est, sur ce sujet, dans une position contradictoire selon Tom Sauer, professeur de sciences politiques de l'université d'Anvers : elle suit la direction pro-armes nucléaires de l'OTAN, jusqu'à héberger des bombes nucléaires sur son

⁸Pourquoi la France ne signera pas le traité d'interdiction des armes nucléaires de l'ONU, La Tribune, 2017 https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/pourquoi-la-france-ne-signera-pas-le-traite-d-interdiction-des-armes-nucleaires-des-nations-unies-743334.html

La signature d'un traité affiche l'intention d'un État à examiner un traité au niveau national. La ratification intervient lorsque l'approbation au niveau national a été donnée. https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XXVI-9&chapter=26&clang=_fr

¹⁰ Traité d'interdiction des armes nucléaires : des raisons d'être sceptique, OTAN, 2017 https://www.nato.int/docu/review/2017/Also-in-2017/nuclear-weapons-ban-treaty-scepticism-abolition/FR/index htm

¹¹Les contradictions nucléaires de l'OTAN, Initiatives pour le désarmement nucléaire, 2018 http://www.idn-france.org/2018/07/les-contradictions-nucleaires-de-lotan/

territoire et viole de ce fait le traité de non-prolifération.

Selon Tom Sauer, "Il [le traité] pourra entrer en vigueur l'année prochaine [2019]. En effet, une cinquantaine de pays l'ont signé. Ce qui peut augmenter la pression (sur les autres pays)"¹².

La Belgique est donc en désaccord sur l'interdiction des armes nucléaires et, de facto, avec la direction prise par la communauté internationale.

Alors, en tant qu'investisseur belge, comment prendre position sur le caractère « responsable » des armes nucléaires au milieu d'un tel désaccord ? Doit-on suivre la position de la Belgique ou celle de la communauté internationale et des ONG expertes en la matière ?

L'ARRIVÉE DU NOUVEAU TRAITÉ : UN DÉCLENCHEUR POUR CERTAINES BANQUES, MAIS PAS POUR TOUTES

La naissance de ce nouveau traité, combinée à une pression des ONG, a mené certaines banques à exclure de leurs investissements des producteurs d'armes nucléaires.

Par exemple, KBC s'est engagée depuis peu dans une politique stricte en la matière. Secouée par l'ONG Pax avec son rapport *Don't bank the bomb* 2018 qui révèle que « KBC a prêté 45 millions de dollars à la société Serco, établie au Royaume-Uni et active dans la maintenance d'armes atomiques »¹³, le gestionnaire financier a établi une politique en matière d'activités liées aux armes, qui qualifie les armes nucléaires, de controversées¹⁴.

Il reste cependant beaucoup de fonds d'investissement auto-proclamés "éthiques" et "durables" qui investissent dans ce secteur.

Les 20 producteurs d'armes nucléaires cités dans la liste établie dans le rapport Don't bank the bomb 2018 sont très régulièrement présents dans des fonds ISR commercialisés en Belgique¹⁵.

¹² Quel avenir pour les armes nucléaires américaines stationnées à Kleine Brogel?, Belga, 2018 https://www.rtbf.be/info/belgique/detail-temps-pour-la-belgique-de-decider-de-garder-ou-non-des-armes-nucleaires-a-kleine-brogel?id=9959467

¹³ Des banques belges auraient investi 61 millions de dollars dans l'arme nucléaire, Belga, 2018 https://www.rtbf.be/info/economie/detail des-banques-belges-auraient-investi-61-millions-de-dollars-dans-l-a rme-nucleaire?id=9862058

¹⁴ KBC place la barre plus haut en matière de politique de développement durable, KBC, 2018 https://newsroom.kbc.com/kbc-place-la-barre-plus-haut-en-matiere-de-politique-de-developpement-durable#
¹⁵ Financité (croisement de la composition des portefeuilles ISR avec la liste des 20 producteurs d'armes nucléaire)

On retrouve ainsi une grande diversité de positionnements sur la question. Dans la jungle des investissements socialement responsables, en tant qu'investisseur, il y a de quoi se perdre dans le flou des interprétations de l'« éthique ».

LES INVESTISSEMENTS SOCIALEMENT RESPONSABLES DOIVENT ÊTRE COHÉRENTS SUR CES QUESTIONS ÉTHIQUES

Le manque d'homogénéité des critères éthiques est principalement dû au fait que cette qualification est dans les mains des promoteurs de produits financiers. Chacun d'entre eux choisit ce qui lui semble éthique ou non. Un meilleur encadrement de ce concept permettrait certainement de désigner avec plus de cohérence un produit financier « durable, éthique et responsable » ou non.

De cette manière, les investisseurs belges pourraient être certains de la qualité d'un produit ISR et les flux financiers « labellisés ISR » iraient irriguer des entreprises qui agissent réellement pour un développement durable et éthique.

Reste à savoir qui doit édicter la règle

Le Réseau Financité milite depuis plusieurs années pour l'introduction d'une norme minimale légale par les pouvoirs publics¹⁶ basée sur une méthodologie légaliste¹⁷. La méthode et les critères utilisés pour établir ce qui est « éthique », « vert » ou « responsable » ne doivent pas être décidés seulement par l'industrie financière, mais surtout par la société civile et les pouvoirs publics.

Ces critères ISR sont un enjeu public d'envergure, car les flux financiers auxquels ils s'appliquent façonnent notre économie. Si l'on espère une économie juste, solidaire, durable et éthique, il faut donc s'assurer que ces flux ne ratent pas leur cible.

Laisser l'industrie financière dicter les règles représente un risque d'aboutir à une norme trop légère et sans conséquences légales, mais attendre une prise en main de cette question par les pouvoirs publics ne garantit pas forcément non plus l'élaboration des critères les plus pertinents.

https://www.financite.be/fr/article/evaluation-extra-financiere-financite

¹⁶Memorandum, Financité, 2014 https://www.financite.be/sites/default/files/memorandum 2014 def.pdf

¹⁷ Evaluation extra-financière Financité, Financité

Une consultation de la société civile sur ces questions reste la solution la plus adéquate, car c'est à eux d'édicter les règles d'une finance et d'une économie plus juste, plus éthique, plus durable et plus solidaire.

CONCLUSION

Des milliards de dollars sont injectés dans l'industrie de l'armement nucléaire. La Belgique ne semble pas s'en inquiéter, car elle s'est clairement positionnée contre le traité d'interdiction des armes nucléaires. Cependant, lorsque l'on regarde en dehors de nos frontières, le constat est sans appel : la communauté internationale se prononce largement contre ces armes.

La position de cette dernière pourrait servir de critère pour justifier l'exclusion de l'armement nucléaire des investissements dits ISR. Et mieux, en rendant illégale la fabrication de telles armes, la communauté internationale n'enverrait-elle pas le signal que tous les établissements financiers devraient cesser de financer cette industrie ?

Il y a maintenant plus de 10 ans, la Belgique était pionnière sur la question des armes alors considérées comme controversées (bombes à sous-munitions, mines antipersonnel). Elle fut le premier pays à promulguer une loi rendant illégaux les investissements de cette catégorie. Il lui suffirait donc de requalifier les armes nucléaires de « controversées » afin de permettre l'interdiction des investissements dans ce secteur. Bien que les espoirs semblent assez minces, rien n'est impossible et peut-être que la Belgique se rangera un jour derrière l'avis de la communauté internationale plutôt que derrière celui de l'OTAN.

Charlaine Provost

Décembre 2018

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.

Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :

Finance et société : Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.

Finance et individu: Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.

Finance et proximité: Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

Le Réseau Financité est reconnu par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.